

<http://divergences.be/spip.php?article2935>



Ani the

Printemps d'érable

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2012 - NÂ° 31. Juillet 2012 - Français - INTERNATIONAL -

Date de mise en ligne : dimanche 8 juillet 2012

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Ici la situation s'est soudainement durcie.

La grève des étudiants contre une hausse progressive de 82% des droits de scolarité dure depuis le début du mois de février. Le gouvernement refuse de céder et vient de voter une loi spéciale (aussitôt appelée « loi matraque ») qui suspend l'année scolaire et qui s'attaque au mouvement social en général.

Que voici :

1. Il est interdit de manifester si on n'avertit pas la police du parcours huit heures à l'avance. La police a le droit de dévier le parcours ou de le refuser.
2. Les associations en grève doivent manifester à 500 m des établissements. Il est interdit d'arrêter les cours pour faire respecter le vote de grève.
3. Toute infraction est passible d'amende, 1 000\$ par personne pour le premier jour, le double le deuxième jour, etc. Les associations paieront des amendes allant de 12000 à 25 000\$. L'État s'octroie le droit de couper les vivres aux associations étudiantes en retenant à la source les cotisations étudiantes...
4. Tout attroupement de 50 personnes et plus doit être signalé à la police.
5. Les professeurs sont passibles d'amendes s'ils encouragent la désobéissance civile et c'est au syndicat à faire la preuve qu'ils ne sont pas coupables. Suspension donc du droit de présomption d'innocence.
6. La ministre de l'Éducation et le premier ministre peuvent voter toute loi spéciale visant à encadrer davantage toutes ces mesures.

Inutile de dire que les syndicats crient au fascisme. Jusqu'à maintenant les salopards, au lieu d'appeler à une journée de grève sociale, ont préféré laisser le climat se détériorer. Maintenant qu'ils sont aussi touchés dans leurs droits démocratiques de manifestation et d'association, ils réagissent !

Il faut ajouter que la mairie de Montréal a adopté une loi interdisant tout port de masque ou foulard, couvrant le visage, pendant les manifestations.

Dire qu'on attendait le Grand prix en petite tenue !!!!

En allant sur youtube, on peut voir « émeute à victoriaville » et autres images du conflit étudiant.

On a appelé à la désobéissance civile avant que la loi ne soit votée à la désobéissance civile. Maintenant que la loi est passée, on va apprendre à contourner la chose, on va devenir silencieux, mais pas pour autant servile.

Toutes les associations, même celles de droite, sont déjà engagées dans des combats juridiques et appellent à manifester contre la loi spéciale, voire à poursuivre la grève.

Le soir même, pas loin de 10 000 personnes ont manifesté contre la « loi matraque » à Montréal.

Voilà pour les nouvelles d'un Québec au printemps d'érable !